

Sans titre

Acceptation sous bénéfice
d'inventaire. - Inventaire notarié.
- Inventaire clôturé et signé sans
réserve par les héritiers. -
Mention. - Montant d'une créance. -
Portée.

La mention du montant d'une créance
portée à un inventaire notarié
clôturé, signé sans réserve par les
héritiers, ne vaut que comme
commencement de preuve par écrit ;
ceux-ci peuvent dès lors contester
ensuite cette créance.

1^{re} CIV. - 12 décembre 2006. REJET

N° 04-16.290. - C.A. Paris, 30
avril 2004.

M. Ancel, Pt. - M. Taý, Rap. - M.
Cavarroc, Av. Gén. - SCP Choucroy,
Gadiou et Chevallier, Av.